

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N° 762

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 21 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime l'article 21 *bis* A introduit par le Sénat, en cohérence avec le rétablissement de l'article 21 dans sa version issue des travaux de l'Assemblée nationale.